## Initiatives ministérielles

nécessaires. J'espère seulement que le gouvernement est prêt à faire les changements nécessaires avant le 1<sup>er</sup> avril, et que ces changements assureront l'avenir de l'agriculture au Canada, qu'ils ne le mettront pas en danger.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, j'ai rarement le plaisir d'offrir mes félicitations au gouvernement, comme je le fais aujourd'hui. J'hésite un peu, mais je dois reconnaître qu'il a mis sur pied, avec la participation des agriculteurs du Canada, un processus qui leur a permis d'élaborer des réponses à long terme aux pressions que les prix et les coûts exercent continuellement sur eux.

J'ai eu la chance de discuter avec des agriculteurs de ma circonscription dans des assemblées locales au sujet des deux programmes sur lesquels nous avons maintenant des détails, le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net. Je dois dire que la plupart des agriculteurs de ma circonscription reconnaissent qu'il s'agit d'un progrès important.

Ils ont quelques inquiétudes, cependant, c'est pourquoi, dans mes brefs commentaires d'aujourd'hui, je dirai pourquoi ils acceptent cette solution et pourquoi certains détails les inquiètent. Nous appuierons le renvoi de ce projet de loi au Comité de l'agriculture, mais j'espère qu'il sera possible, à cet endroit, de discuter des lacunes qu'il présente dans sa forme actuelle et de celles des propositions qui ne se trouvent pas dans le projet de loi, comme mon collègue l'a fait remarquer, mais dans les renseignements qui nous ont été donnés jusqu'à maintenant.

Les deux principaux programmes sur lesquels nous avons des détails sont, premièrement, le régime universel, qui a une incidence un peu différente pour les agriculteurs de l'Est et de l'Ouest. Pour les agriculteurs de l'Ouest, il remplace évidemment la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Pour ceux de l'Est, il remplace les programmes d'assurance-récolte qui étaient beaucoup plus disparates pour eux que pour les agriculteurs de l'ouest du Canada. L'une des choses qui me réjouit dans ce projet de loi, c'est que nous avons enfin adopté une seule et même approche pour résoudre les problèmes agricoles au pays. Les habitants de la région du Canada que je représente se sont estimés très lésés parce que la politique agricole, notamment celle du gouvernement actuel, a généralement été axée sur les agriculteurs de l'Ouest et a fait fi de ceux de l'Ontario et du Québec, lesquels sont, dans une large mesure, aux prises avec les mêmes difficultés.

• (1340)

Dans l'est du Canada, les cultures qui seront couvertes par le régime universel sont celles du maïs, du soja, du canola, de l'avoine, de l'orge, du blé d'hiver et du blé de printemps. Pour le comté ontarien d'Essex, c'est un choix de cultures assez satisfaisant. Ainsi, j'avais quelques inquiétudes à propos du soja, mais je dois dire que le gouvernement fait un grand pas en avant en l'incluant dans la liste des cultures visées.

Certaines cultures pratiquées dans la région que je représente ont toutefois été omises. Nous aimerions notamment voir incluses les cultures maraîchères spécialisées et, bien entendu, d'autres moins spécialisées, comme celle de la tomate, qui sont très importantes dans le comté d'Essex. Elles ne sont pas visées dans le projet de loi, et c'est bien dommage.

Le projet de loi comporte d'autres problèmes sur lesquels je reviendrai lorsqu'il sera soumis au Comité de l'agriculture. Nous avons beaucoup de réserves au sujet de la décision de fonder l'aide sur un indice des prix calculé à partir d'une moyenne mobile de 15 ans. La plupart des agriculteurs à qui j'en ai parlé m'ont dit ce qui suit: «L'utilisation que l'on fera des moyennes au cours des prochaines années rend le régime intéressant durant les deux ou trois premières années, mais beaucoup moins par la suite.» Comme mon collègue l'a souligné, de nombreux agriculteurs disent ouvertement qu'ils adhéreront probablement au régime, mais qu'ils s'en retireront au bout de deux ou trois ans. C'est là un signe que certains aspects du régime laissent à désirer.

Nous préférerions que l'indice des prix calculé à partir d'une moyenne mobile de 15 ans soit remplacé par une formule de coûts de production; en utilisant le coût de production moyen de tous les exploitants agricoles, on donnerait aux agriculteurs une certaine garantie que les moins efficaces ne verront pas leurs coûts de production entièrement couverts, mais que l'on essaiera plutôt d'encourager l'efficacité, tout en reconnaissant cependant que l'élément capital est la différence entre le coût de production et le prix. Nos agriculteurs aimeraient bien qu'une telle formule soit adoptée.

Nous voudrions bien également qu'on mette l'accent, dans une telle formule, sur l'importance des jachères et des récoltes qui favorisent la régénération des sols, si tant il est vrai que nous voulons assurer l'avenir de l'agriculture. Voilà le genre de programme dont nous avons besoin, non seulement pour soutenir les cultures commerciales courantes exploitées dans le comté d'Essex, mais également pour d'autres cultures, comme les haricots qui favorisent la régénération des sols et qui sont, par conséquent, une forme d'agriculture durable.